Deuxième Année.— N°71 CINQ CENTIMES *Mercredi 11 Mars 1896*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 9 mars.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LE VOYAGE DE M. FÉLIX FAURE

M. Bourgeois a entretenu ses collègues du voyage que M. Félix Faure vient d'accomplir dans le Midi de la France, et de l'accueil qui lui a été fait par la population.

LE PRINCE HENRI D'ORLÉANS DÉCORÉ

Le ministre des colonies a fait signer un décret nommant chevalier de la Légion d'honneur le prince Henri d'Orléans, explorateur pour ses études faites au cours de ses voyages au Yunnam et en Birmanie.

A MADAGASCAR

Le ministre des colonies a communiqué ensuite au Conseil une dépêche du résident général de France à Madagascar, traitant de diverses questions de service et annonçant que tout va bien dans l'île.

L'EXPOSITION DE 1900

Les ministres se sont occupés des diverses questions qui figurent à l'ordre du jour de la Chambre, et notamment du projet de loi relatif à l'exposition de 1900, qui doit venir jeudi en discussion.

LES INTERPELLATIONS SUR MADAGASCAR

En ce qui concerne les interpellations sur les affaires de Madagascar, le gouvernement se tiendra à la disposition de la Chambre, pour le choix du jour où elles seront discutées.

Le prochain Conseil se tiendra jeudi matin.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 9 mars.

Voici le mouvement judiciaire qui intéresse la région du Nord :

Sont nommés :

Président à Dunkerque, M. Pelletreau, procureur au même siège ; procureur à Dunkerque, M. Massiet du Biest, substitut à Lille ; juge à Rocroi, M. Marion, juge suppléant à Boulogne-sur-mer.

Juge à Charleville, M. Maroniez, juge à Avesnes, M. Huguet, juge suppléant au même siège au tribunal à Lille. M. Le Huerou Kisel, procureur à Bourg neuf, juge suppléant à Boulogne, M. Evrard, avocat.

M. Devez, juge, est chargé de l'instruction à Avesnes.

ANGLETERRE ET VENEZUELA

Londres, 9 mars.

Le correspondant du *Times* à New-York croit que des négociations directes entre l'Angleterre et le Venezuela, au sujet de la délimitation des frontières, n'auraient aucun bon résultat. C'est là une question qui doit se régler entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

LA FAUTE AUX ARMÉNIENS

Londres, 9 mars.

Le correspondant du *Standard* à Constantinople prépare en ce moment un rapport où il s'efforcera d'établir que tous les désordres qui ont eu lieu ont été provoqués par les Arméniens.

UN CADAVRE DANS UNE MALLE

Lyon, 9 mars.

L'instruction de la mystérieuse affaire Badoil, laquelle à bien des points de vue rappelle l'affaire Gouffé, de célèbre mémoire, vient d'entrer dans une phase nouvelle.

Elise Piot, qui jusqu'à présent niait obstinément, commence à entrer dans la voie des aveux.

Hier, elle a raconté au juge que le dimanche, jour du crime, se trouvant avec Badoil, elle avait entendu les pas de Matillon. Ne voulant pas être surprise en conversation criminelle, elle avait enjoint à Boidel de se cacher. L'autre ayant refusé, elle l'avait aussi par le cou pour étouffer ses cris et jeté elle-même dans la malle, qu'elle avait fermée au verrou.

Cette explication paraît assez plausible, mais le juge est persuadé que ce n'est là qu'une partie de la vérité et que l'inculpée ne tardera pas à avouer complètement.

Quant à Matillon, il semble jusqu'à présent du moins, être mis complètement hors de cause.

LES AFFAIRES D'ESPAGNE

Madrid, 9 mars.

Une dépêche de la Havane annonce que le colonel Vienna a battu une bande d'insurgés commandés par Maceo. Les insurgés ont eu 72 morts et ont abandonné de nombreux blessés sur le champ de bataille ; les Espagnols ont eu 22 blessés. Ils ont dispersé l'ennemi et lui ont pris 210 chevaux et des armes.

La tranquillité est rétablie à Valence.

Une nouvelle manifestation a eu lieu à Barcelone où la gendarmerie à cheval a dû charger pour disperser la foule.

Au cours des démonstrations qui se sont produites aujourd'hui, à Saragosse, Barcelone et Valence, la foule s'est portée devant les consulats de France et a vivement acclamé les consuls.

Londres, 9 mars.

Le correspondant du *Times* à New-York dit que les déclarations du premier ministre d'Espagne au *New-York Herald* et au *World* ont très favorablement impressionné Washington et New-York.

Les sénateurs ont déclaré qu'il fallait maintenant s'en remettre à la décision de M. Cleveland.

Selon toute probabilité cette décision sera prise après mûre délibération et en tenant compte des obligations internationales.

Madrid, 9 mars.

La nouvelle que les insurgés seraient à portée de fusil de la Havane est controuvée.

Les villes qui auraient été brûlées tout près de la capitale sont des plantations de tabac situées à l'extrémité de la province Pinar del Rio, incendiées il y a un certain temps déjà.

Le général en chef signale quinze rencontres dans lesquelles les troupes espagnoles ont attaqué les rebelles et leur ont causé des pertes qui deviennent importantes à force de se répéter. Au combat de Mamey l'ennemi a eu 50 morts et 150 blessés. La fréquence des rencontres démontre l'activité de la poursuite.

Le bruit a couru qu'il circulait des billets faux de Cuba. Il ne faut pas ajouter foi à cette information.

Bilbao, 9 mars.

Dans la nuit, une manifestation a eu lieu sur la promenade de l'Arsenal, où des groupes se formèrent. La police a essayé de les disperser. Les manifestants, dont quelques-uns étaient armés de cannes et de gourdins, criaient : Vive l'Espagne ! A bas Yankees !

Au nombre de 200, ils se rendirent ensuite au domicile particulier du consul américain, où ils cassèrent les vitres à coups de pierres, et se dirigèrent vers le consulat. La police les empêcha et répondit aux coups de pierres par des coups de crosse de fusil.

La foule a pu enfin être dispersée et s'est retirée en sifflant. Quatre manifestants ont été arrêtés.

A dix heures, le calme était rétabli. La police et la gendarmerie sont consignées.

Un détachement de gendarmes garde le consulat américain.

LES AFFAIRES TURQUES

Sofia, 9 mars.

Les bruits d'une crise ministérielle prochaine à Constantinople prennent de la consistance.

On donne comme probable la composition suivante d'un nouveau cabinet :

Grand vizir, Zilme pacha ; Intérieur, Ismaïl Kiamil bey ; Finances, Selim Mephame ; Guerre, Chakir pacha ; Travaux publics, Oasan Tashin pacha ; Présidence du conseil d'Etat, Izzet bey.

Enfin Bakri pacha serait nommé grand-maître de l'artillerie.

(*Voir en Dernière Heure*)

BULLETIN DU JOUR

Vent de Révolution

Nous ne devons pas éprouver, nous seuls, le sentiment qui nous obsède à toute heure du jour et de nuit : que va-t-il sortir de l'agitation provoquée en Italie par le désastre d'Adoua ? Tous les républicains suivent avec la même angoisse les prodromes de ce drame qui ne sera peut-être lui-même qu'un prologue.

Malgré les notes pessimistes et les désespérances intéressées de quelques journaux j'en attends autre chose que la disparition d'un homme, que l'abandon d'une colonie.

Les ennemis de la démocratie italienne sont frappés de cette sorte d'aveuglement qui est comme le signe avant-coureur et la cause déterminante de leur perte.

J'en tiens pour preuve ce propos du roi Humbert dans son entretien avec le marquis di Rudinì : « L'honneur du drapeau et de l'armée tient la première place dans mon esprit. »

Ce qui signifie : Je ne consentirai, sous aucun prétexte, à terminer la guerre avant que mes troupes aient remporté une victoire.

Il devient donc certain que le ministère appelé à prendre la suite des affaires crispiniennes, persévérera dans la folie sanglante qui bouleverse actuellement l'Italie. Humbert semble sourd aux imprécations de tout un peuple ; son regard ne dépasse point le cercle de ses courtisans et il ignore que, présentement, ce n'est plus le sort d'un cabinet qui se joue, mais celui de sa dynastie.

Déjà, aux cris de : A bas Crispi ! A bas l'Afrique ! se mêlent ceux plus graves de : A bas la monarchie ! Vive la République !

Si la guerre néfaste, entreprise par Crispi, continue après la chute de ce dictateur, le peuple observera qu'il n'en était pas le seul auteur responsable et que les soldats italiens ont été sacrifiés aussi bien aux folles ambitions du roi Humbert rêvant du titre d'empereur éthiopien, qu'à celles de son ministre.

En ce cas, les manifestations dégénéreront vite en insurrections, au bout des quelles apparaît la révolution libératrice.

Cette perspective inspire des craintes aux alliés de Humbert plus avisés et, d'ailleurs, mieux renseignés que lui. Certaines dépêches insinuent, en effet, que les empereurs d'Allemagne et d'Autriche auraient promis au roi d'Italie le concours de leurs armes pour la défense de son trône. Cela justifierait une fois de plus l'axiome républicain, suivant lequel les tyrans s'allient toujours contre leurs peuples, formant ainsi une sorte d'assurance mutuelle.

Voilà donc où aboutissent les sacrifices écrasants en hommes et en millions supportés par les malheureux Italiens ! Les armées étrangères leur imposeraient le joug d'un roi qui les conduisit à la ruine ! Pour la gloire des monarchies d'alentour ils se verraient condamnés au perpétuel asservissement, à de nouvelles et plus sanglantes boucheries !

Tels sont les calculs de la diplomatie impériale. Mais il nous plaît de constater, l'histoire en main, que les événements les ont bien souvent démentis. Un peuple est invincible quand il combat pour sa liberté. Et l'on a vu de puissantes coalitions monarchiques se briser contre la fierté révolutionnaire d'une nation.

Que l'Italie se rappelle l'exemple de sa sœur la France ; elle ne reculera pas !

GERAULT-RICHARD
Député de la Seine.

BOURREAUX D'ENFANTS

Il y a quelque part, dans les catacombes de la Chambre ou du Sénat, une commission qui travaille à la refonte de nos lois pénales, imprégnées, comme le Code civil, de l'esprit barbare de l'antique droit romain, basé tout entier sur le pouvoir despotique du père de famille. Peut-être aboutira-t-elle vers l'ouverture du vingtième siècle, et posséderons-nous alors des lois inspirées par les idées de justice sociale et d'humanité. Mais en attendant que les parlementaires chargés de cette besogne d'ensemble taillent, rognent, amendent et remanient, on pourrait bien, en cinq minutes, voter un texte qui protège les petits contre la férocité de leurs tourmenteurs paternels.

Il y a bien la loi qui permet de frapper de déchéance les parents indignes, de leur retirer les enfants qu'ils supplicient avec des raffinements d'inquisiteurs. Mais elle est insuffisante, car le rêve de ces bourreaux donnés par la nature est la plupart du temps de se débarrasser des enfants dont ils ont la charge. Ce qu'il faut, puisque la magistrature, encore imbue du dogme de la toute-puissance paternelle, se montre indulgente à ces Torquemada du premier âge, c'est un article de deux lignes qui assimile à l'homicide, les crimes commis contre les petits, punisse ceux qui les commettent à l'école des escarpes et chourineurs.

⁂

On vient encore, il y a quelques jours, d'arrêter à Dunkerque un de ces couples pour lesquels à monsieur, toute la série des supplices imaginés depuis le commencement des âges par l'ingéniosité des tortionnaires, depuis l'extraction des ongles, l'écorchement ou la roue, jusqu'au pal, à la *vegliia*, ou à l'eau glacée, ne seraient que d'insuffisantes représailles, si nos codes admettaient encore la torture.

Les mères vont d'ailleurs en juger.

Quand le commissaire de police, averti par les voisins, pénétra dans le garni où habitaient les époux L..., il trouva un enfant de six ans, absolument nu, sur lequel sa mère venait de jeter un seau d'eau glacée. Le corps de la petite victime était zébré de brûlures et de coups de ciseaux et voici ce qu'elle raconta :

Enfermé dans une armoire pendant que ses parents prenaient leurs repas, l'enfant ne recevait le plus souvent qu'une nourriture insuffisante. Il couchait sur le plancher, n'ayant pas de lit, et quand son père et sa mère s'absentaient, on l'attachait tout nu, à l'aide d'une chaîne, au pied du lit. Mais ce n'étaient là que les hors-d'œuvre et les fioritures de la cruauté paternelle, de quoi s'entretenir la main et se mettre en goût, et c'est ici que commence l'horreur.

La douche glacée, dont le commissaire avait été presque le témoin, était une des pratiques habituelles des deux bourreaux, mais en tortureurs experts qui connaissent le prix des contrastes, dès qu'elle était finie, le feu succédait à l'eau. La mère du petit L..., faisait chauffer un fer à repasser et le promenait sur le corps de l'enfant. Un jour, histoire de mettre un peu de variété dans la monotonie de ces exercices, elle laissa tomber le fer sur le pied du petit être, qui eut un doigt écrasé.

Ceci était pour le jour. Mais il ne fallait pas que la nuit, terrassée par l'épuisement, la victime pût jouir d'un intervalle de répit, oubliât, pendant les brèves heures du sommeil, les tortures de l'après-midi. Et les deux misérables enfonçaient des pointes de ciseaux dans les jambes et dans la plante des pieds de l'enfant — après quoi, raffinant l'horrible avec un art que n'eût pas dédaigné un indien Sioux ou un tourmenteur japonais, ils versaient de l'eau phéniquée sur les plaies à vif.

⁂

Il est évident que le cambrioleur qui s'introduit, la nuit, pour voler dans une maison habitée et qui, surpris par le propriétaire, le tue afin de ne pas être arrêté, est un petit saint qui a droit au prix Monthyon, si on le compare aux tortureurs de Dunkerque. Toutes les circonstances aggravantes sont en effet réunies dans cette tentative d'assassinat, perpétré à petit feu — et qui n'a été interrompue que par une circonstance indépendante de la volonté de ses auteurs : préméditation récidives quotidiennement renouvelées, cruauté exceptionnelle dans l'exécution — avec ce fait que la victime est la chair et le sang des bourreaux. Sans aucun doute le crime de cette fille-mère qui noya dernièrement l'enfant qu'elle avait élevé pendant six ans parce qu'il était un obstacle au mariage qu'elle voulait contracter était moins grave que le supplice de tous les jours infligé délibérément au jeune L...

Elle fut cependant condamnée aux travaux forcés à perpétuité, et le cambrioleur qui pénètre la nuit avec effraction dans une maison habitée, tuant ou blessant celui qui l'arrête, est le plus souvent condamné à mort. Quant aux tortureurs d'enfants, ils sont généralement condamnés à un ou deux ans de prison, et on en a vu qui s'en tiraient avec six mois. Il est possible que les époux L... en soient quittes à aussi bon compte.

⁂

Il y a là une disproportion monstrueuse, qui résulte surtout de l'insuffisance de la loi, mais qui est encore aggravée par l'esprit de la magistrature, incline à admettre que les enfants sont la chose de leurs genitures. Les tribunaux, s'ils appliquaient aux coupables le maximum de la peine qui devrait toujours avoir lieu, pourraient, en vertu de l'art. 311 du Code pénal, les condamner à cinq ans de prison. Et s'ils constataient qu'il est résulté des coups portés et des blessures faites une maladie de plus vingt jours, la peine serait, en vertu de l'article 310, des travaux forcés à temps, qui pourrait être prononcée pour vingt années.

Il serait facile d'appliquer cette pénalité aux deux bourreaux de Dunkerque, car on se demande comment leur victime a pu résister aux horribles traitements qu'ils lui infligeaient, et si elle en réchappe, il lui faudra sans aucun doute plus de vingt jours pour se rétablir. Mais il n'en existe pas moins une lacune dans le code, qui a aggravé la série des pénalités pour coups et blessures lorsque le crime est commis par l'enfant sur la personne de ses ascendants, qu'il ne punit pas du double de la réciprocité.

Nos lois ne répriment pas seulement le fait matériel, puisque la tentative, si elle n'a manqué son effet que par une circonstance indépendante de la volonté de son auteur, est punie à l'égal du crime lui-même. C'est dans l'intention, lorsqu'elle s'est manifestée par un commencement d'exécution, qu'elles prétendent atteindre, et il n'est pas douteux que jamais l'intention ne fut plus criminelle, jamais la préméditation ne fut mieux établie que dans la série des tortures quotidiennement répétées que certains parents font subir à leurs descendants.

Il faut apprendre à ces bourreaux que la torture ne fait pas partie des droits du père de famille. Il faut même tâcher de leur faire comprendre, contrairement à la tradition romaine et à la prétention chrétienne que les pères en question n'ont pas du tout de droits mais plus simplement des devoirs, qui prennent naissance le jour même où, par leur fait, un être humain vient au monde. Sans doute le préjugé du *paterfamilias* propriétaire de sa progéniture avec droit d'user et d'abuser, martyre compris, n'est pas de ceux qui se détruisent en un jour. Mais lorsque la loi aura édicté les travaux forcés à perpétuité contre les tortureurs d'enfants, les cerveaux les plus rétifs s'ouvriront.

MERCUTIO.

LA SITUATION
EN ITALIE

Désarroi au Quirinal. — Le prince de Naples aux arrêts. — Bruits d'abdication du roi.

Le mouvement en Italie, loin de s'arrêter, prend une tournure de plus en plus vigoureuse, et c'est maintenant le trône même de Humbert que viennent battre les vagues déchaînées de la Révolution.

Au Quirinal règne le désarroi le plus absolu. Le roi n'a qu'une préoccupation : la revanche. Dans cette voie, il se trouvera seul, non seulement contre tout son peuple, mais aussi contre la Chambre, contre le Sénat, qui est disposé à lui adresser des remontrances et contre sa propre famille.

Son fils, le prince de Naples, quittant, en effet, sa garnison de Florence est accouru à Rome, assez inquiet sur la solidité du trône qui devait lui revenir un jour. Soutenu par la reine Marguerite, il a eu avec son «auguste» père une discussion violente, au cours de laquelle il ne s'est pas gêné pour qualifier Crispi de « charlatan. »

Humbert, suffoqué, a instantanément collé son fils aux arrêts, qu'il garde dans le Quirinal. Puis il a décidé, toujours en vue de la revanche, de mobiliser l'armée italienne presque tout entière.

On ne peut que se réjouir de cette folie, qui portera le coup de grâce de la royauté.

Déjà on agite, dans les cercles les plus officieux, la question de l'abdication du roi en faveur de son fils.

Le bruit court que l'état de siège va être proclamé à Rome. En attendant, la police, très inquiète, surveille étroitement les révolutionnaires. Ah ! si les meilleurs, les plus ardents ne peuplaient actuellement les prisons, les bagnes et les terres d'exil, les victimes de la Sicile et de Massa-Carrare ne tarderaient pas à être vengées !

Quoi qu'il en soit, la masse anonyme est à l'œuvre. A Milan et à Pavie surtout, elle se montre superbe d'initiative, comprenant qu'elle a des années de servilisme monarchique à effacer, la liberté et le bien-être à conquérir.

La Triple Alliance

Berlin, 9 mars.

Dans les cercles politiques, on est unanime à considérer la visite du comte Goluchowsky comme se rattachant exclusivement à la question italienne. Le chancelier autrichien, assure-t-on, vient de se concerter avec le prince de Hohenlohe sur les moyens à employer pour tirer leur alliée du mauvais pas dans lequel l'entreprise africaine l'a engagée et surtout aviser aux mesures à prendre pour le cas où les manifestations qui se produisent de toutes parts en Italie prendraient une tournure révolutionnaire.

C'est ce second point qui absorbe plus particulièrement les préoccupations des deux chancelleries ; car les renseignements parvenus d'Italie, à Vienne et à Berlin, depuis quelques jours, ont fait naître des craintes très vives à ce sujet. L'éventualité d'un mouvement révolutionnaire en Italie est envisagée comme menaçante pour les deux empires. Il s'agit donc de savoir de quelle manière le concours de l'Allemagne et de l'Autriche pourrait être offert au roi Humbert si sa couronne était menacée.

Les pertes des Italiens

Londres, 9 mars.

Suivant une dépêche de Rome au *Times* les pertes des Italiens à Adoua s'élèveraient à 7,000 blancs et 2,000 indigènes.

L'évacuation de Kassala

Rome, 9 mars.

Une dépêche annonce que sur l'ordre du général Baldissera, la place de Kassala a été évacuée, la garnison s'est retirée en bon ordre sur Keren.

D'après des nouvelles reçues de Kassala, la présence d'un corps de 10,000 Derviches aurait été signalée sur l'Atbara ; quelques détachements sont en vue de Kassala.

Le programme du nouveau cabinet

Rome, 9 mars.

Le nouveau cabinet proposera le rappel des troupes sur Asmara, Keren et Massouah. Le *Don Chisciotte*, qui a souvent interprété les opinions de M. di Rudinì, préconise une politique de sagesse, de recueillement et de réorganisation intérieure, tendant à préparer la prospérité de la nation par la paix et le travail.

Les corps d'armée, suivant l'avis du général Ricotti, seront réduits de douze à dix. On économisera ainsi 15 millions sans diminuer l'effectif total de l'armée.

Il se confirme que le nouveau ministère procédera à un important mouvement diplomatique. Beaucoup de préfets seront changés. M. Gensales, directeur de la sûreté, serait appelé à d'autres fonctions. Une amnistie sera proclamée le 14 mars, jour anniversaire de la naissance du roi, en faveur de tous les condamnés des tribunaux militaires, et on réduira les peines des condamnés au domicile forcé.

La crainte de la révolution inspire de la sagesse aux nouveaux ministres.

Les victimes de Crispi

Rome, 9 mars.

Les journaux républicains et socialistes publient en tête de leurs colonnes un appel en faveur des condamnés de Sicile.

La chute de Crispi, écrit *Il Secolo*, de Milan, doit ouvrir la porte de leurs prisons à MM. Felice, Barbato, Bosco Garibaldi, aux soldats lombards comme à toutes les victimes de l'arbitraire féroce du dictateur.

Les successeurs de Crispi qui débuteraient avec cet acte de justice réparatrice, pacifieraient les esprits de toute l'Italie.

Même note dans les autres journaux.

Nouveaux troubles

Rome, 9 mars.

Une dépêche de Parme annonce que de nouveaux troubles ont éclaté dans cette ville.

Les troupes ont dû intervenir.

Deux officiers, un carabinier et un agent de police ont été blessés.

La presse anglaise

Londres, 9 mars.

Le *Daily Telegraph* dit qu'un chassé-croisé politique a déjà commencé en Europe.

L'Italie va sans doute se rapprocher de la France, son alliée naturelle et renoncer à la désastreuse politique qui en l'obligeant à prendre part aux querelles des autres, a gravement compromis son commerce, ses finances, irrité la France et la Russie.

De leurs côté, les Bulgares et les nations slaves se tournent, encore une fois, vers la Russie.

Le *Morning Post* continue sa série d'articles sur la « défense des intérêts britanniques ».

Aujourd'hui il dit : « La vraie politique de l'Angleterre est de s'entendre avec l'Allemagne, de détacher, si cela est possible, la France de la Russie, et, avec l'assistance des autres nations, de s'opposer aux progrès de la Russie en Asie. »

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 mars

Présidence de M. Henri Brisson président

La séance est ouverte à 2 h. 15.

L'élection de M. Wilson

Aussitôt après l'adoption du procès-verbal, la Chambre procède au deuxième tour de scrutin sur la proposition Chapuis, tendant à l'invalidation de l'élection de M. Wilson à Loches. On sait que le *quorum* n'avait pas été atteint à la dernière séance.

Voici les résultats du scrutin :

Votants	227
Pour	82
Contre	145

La Chambre repousse la demande d'invalidation.

Demande d'Enquête

M. le président. — Je vais consulter la Chambre sur les conclusions du bureau tendant à l'enquête.

Le citoyen **Jourde.** — Je ne comprends pas la demande d'enquête. L'enquête est faite depuis longtemps, tout le monde sait à quoi s'en tenir. J'ai voté l'invalidation de M. Wilson parce que ma conscience me dictait ce vote, mais je ne puis admettre qu'on vote l'enquête après la seconde consultation des électeurs. (Très bien sur les bancs socialistes).

M. de Mandry d'Auzon. — Je ne suis pas suspect de républicanisme, mais pas plus que M. Jourde, je ne comprends qu'on demande l'enquête. L'enquête a été faite et les électeurs ont réélu M. Wilson. Il y a bien d'autres membres de cette Chambre qui auraient du être invalidés. (Applaudissements.)

Ce sont ceux là qui se montrent les plus acharnés contre M. Wilson. (Nouveaux applaudissements.)

Je suis du reste en principe l'ennemi des invalidations.

M. Fleury-Ravarin, rapporteur. — Je tiens à dégager la responsabilité du bureau, mon rapport a été déposé il y a un an, à un moment où l'enquête pouvait produire des résultats ; ce n'est pas notre faute s'il n'a pas été plus tôt discuté.

Dans les faits résultant de l'enquête, le principal est le suivant :

M. Wilson a eu recours à des procédés de nature à porter atteinte à la sincérité et au secret du vote. Il a employé des bulletins à combinaisons. Les agents de M. Wilson pouvaient s'assurer que les bulletins étaient au nom de M. Wilson ou à celui de M. Raoul Duval. (Rires ironiques sur les bancs socialistes.)

Voix nombreuses. — On fait la même chose ailleurs.

M. Fleury-Ravarin. — Le bureau a tiré ses conclusions. A la Chambre de voir si aujourd'hui encore l'enquête peut donner des résultats.

M. de Mandry d'Auzon. — Enquêtez ou non-lieu !

Il est procédé au scrutin sur les conclusions du bureau tendant à l'enquête. Le *quorum* n'est pas atteint. Il sera procédé à la prochaine séance à un deuxième tour de scrutin.

Projets divers

La Chambre adopte après urgence déclarée la proposition de loi de M. Guillemet relative à l'unification des soldes aux colonies ainsi que le projet ayant pour objet de rendre applicable au conseil municipal de Paris l'article 41 de la loi du 5 avril 1884.

Sociétés de secours mutuels

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi de M. Audiffred et plusieurs de ses collègues relative aux sociétés de secours mutuels.

Discours de M. Daniel

M. Henri Lanel (Calvados). — La proposition de loi soumise à la Chambre peut être féconde en résultats. Toutefois la commission ne s'est peut-être pas engagée assez dans la voie de la liberté. Tout à les sociétés de secours mutuels doivent pouvoir recevoir des dons et legs mobiliers ou immobiliers sans être enserrées dans les règles où on les enferme aujourd'hui. (Très bien).

Le projet autorise les sociétés approuvées à recevoir des dons et des legs immobiliers, à acheter les immeubles qui leur sont nécessaires. Mais pourquoi ne pas les autoriser également à posséder et à acquérir, à vendre ou à échanger des immeubles et pourquoi leur refuser la possibilité légale de faire fructifier leurs capitaux.

Par cette loi, on pourrait procurer à des milliers d'ouvriers la sensation de la propriété. (Applaudissements).

Le citoyen **Faberot** se lève et crie : Vous flattez les travailleurs pour mieux les avoir sous la main. (Applaudissements sur les bancs socialistes).

M. Henri Lanel, tourné vers le citoyen Faberot. — Nous sommes de ceux qui prouvent leur intérêt aux travailleurs non pas seulement par des paroles, mais par des actes.

M. Henri Lanel. — On dit que les valeurs immobilières peuvent baisser. C'est exact, mais les valeurs d'Etat peuvent également baisser.

On dit encore que le système consacré par l'amendement que j'ai déposé augmenterait la main-morte. Mais les compagnies d'assurances augmentent tous les jours leur fortune immobilière ; pourquoi les sociétés de secours mutuels n'entreraient-elles pas modestement dans cette voie ?

M. Jules Bassette. — Je déclare retirer mes amendements et me rallier à celui de M. Lanel.

L'amendement Lanel viendra en discussion à l'article 17. Il porte que les sociétés